

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20080220-2008_00132_ASE-AR

Conseil Général
Haut-Rhin 

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2008
Publication 13/06/2008

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



de la Solidarité
S... l'Aide Sociale à l'Enfance

Sophie DINTINGER
Directrice-Adjointe
Prévention-Insertion

Colmar, le 20 FEV. 2008

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

VU les articles L. 225-2, R. 225-9, R. 225-10 et R. 225-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs à l'adoption des pupilles de l'Etat et à l'agrément;

SUR proposition du Directeur Général des Services,

ARRÊTE 2008 00132

Article 1 : Les précédents arrêtés relatifs à la composition de la commission d'agrément en vue d'adoption sont abrogés : arrêté du 11 janvier 1999, du 22 avril 1999, du 24 août 1999, du 11 juillet 2000, du 24 août 2000, du 12 novembre 2001, du 19 mars 2002, du 06 octobre 2003, du 19 mars 2004, du 15 juin 2004, du 24 août 2004, du 18 mai 2006, du 09 octobre 2007.

Article 2 : La composition de la Commission d'Agrément en vue d'adoption est fixée comme suit :

Personne qualifiée dans le domaine sanitaire et social :

- Monsieur Jean-Marie SIMON -Président

Représentantes du Service Social Départemental :

- Madame Geneviève SCHAAF (titulaire)
- Madame Geneviève HELSCHGER (suppléante)

Représentantes du Service de l'Aide Sociale à l'Enfance :

- Mademoiselle Sandrine JAHNKE (titulaire)
- Mademoiselle Muriel WOLF (suppléante)

Représentantes du Service de la Protection Maternelle et Infantile et Promotion de la Santé

- Madame Marie-Joëlle FREYDT (titulaire)
- Madame Marie-Madeleine DOUBS (suppléante)

Représentants issus du Conseil de Famille :

Association UDAF :

- Madame Thérèse HUTH (titulaire)
- Madame Martine FLECK (suppléante)

Hôtel du Département
100, avenue d'Alsace
BP 20351
68006 Colmar Cedex

Tél. 03 89 30 66 50
Fax 03 89 21 93 45
aide.enfance@cg68.fr
www.cg68.fr

Association des Pupilles et Anciens Pupilles du Haut-Rhin :

- Madame Annette SCHEUER (titulaire)
- Monsieur Gabriel WEISSER (suppléant)

Article 3 : Les fins de mandat sont arrêtés comme suit :

Personne qualifiée dans le domaine sanitaire et social :

Arrêté de ce jour, fin de mandat le~~20~~ FEV. 2014.....

Représentantes du Service Social Départemental :

Arrêté du 7 février 2005, fin de mandat le 7 février 2011.

Représentantes du Service de l'Aide Sociale à l'Enfance :

Arrêté du 18 mai 2006, fin de mandat le 18 mai 2012.

Représentantes du Service de la Protection Maternelle et Infantile et Promotion de la Santé :

Arrêté du 06 octobre 2003, fin de mandat le 06 octobre 2009.

Représentants issus du Conseil de Famille :

Association UDAF :

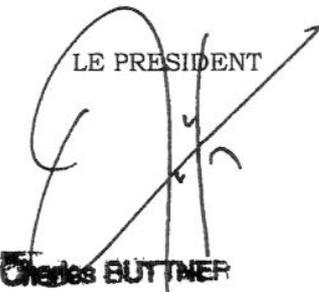
Arrêté du 27 octobre 2004, fin de mandat le 27 octobre 2010.

Association des Pupilles et Anciens Pupilles du Haut-Rhin :

Arrêté du 18 mai 2006, fin de mandat le 18 mai 2012.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Préfet du Département et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRÉSIDENT



Charles BUTTNER